

Les initiatives des firmes pharmaceutiques pour imposer la publicité directe aux patients sur les médicaments de prescription sont nombreuses, récurrentes. Elles s'expriment sous de multiples formes : lobbying à tous les niveaux de décision européens et nationaux, créations d'opportunes "associations de patients" sponsorisées, inventions d'outils et de campagnes appropriés, jusqu'à des programmes présentés comme aidant à l'observance médicamenteuse (lire pages 61-65).

par les patients eux-mêmes et savent résister aux intrusions des firmes, aident à l'accès à cette information adéquate.

Les soignants, eux, assument leur rôle quand ils sont bien formés et informés, en continu, en toute indépendance, et ainsi libres d'agir comme conseillers pertinents des patients. C'est une part de leur métier de fournir aux patients les informations comparatives et adaptées à chacun qui sont nécessaires pour décider librement.

Il revient aux pouvoirs publics de faire

É D I T O R I A L

Chacun son rôle

Les firmes font pression sur les autres acteurs du système de santé, patients, soignants, pouvoirs publics, et entretiennent la confusion des rôles de chacun.

Au centre des soins se trouvent des femmes et des hommes en demande d'aide en raison d'altérations provisoires ou durables de leur santé. Même restreinte par la maladie, leur capacité à décider de la façon dont ils veulent se soigner doit être préservée. À eux de choisir la proposition de soins qui leur semble la plus adaptée. À eux de mettre en cause cette proposition à tout moment, en fonction de l'évolution de la maladie, de leur réflexion sur leur état, de leur priorité du moment, etc.

Correctement informés, les patients doivent garder cette liberté d'agir, de prendre ou non un médicament, de poursuivre ou non un traitement. Les associations de patients, lorsqu'elles sont créées

en sorte que les soignants remplissent au mieux cette tâche en favorisant, entre autres, l'accès à une information objective sur les maladies et sur leurs traitements. Ils doivent maintenir le cap de la santé publique et de l'intérêt général, et résister aux intérêts particuliers. Ils doivent garantir également l'accès de tous, en permanence, à des traitements efficaces et bien évalués.

Les firmes du secteur de la santé sont dans leur rôle quand elles mettent entre les mains des soignants et à la disposition des patients, des médicaments et des dispositifs médicaux dont la balance bénéfices-risques est bien établie et favorable, et dont les modalités d'emploi sont adaptées au meilleur usage.

Toute confusion entre les acteurs nuit à la qualité des soins et à la liberté des patients de choisir selon leurs besoins.

La revue Prescrire